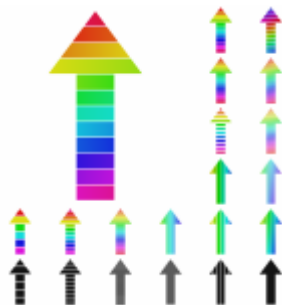


Édito

Rentrée ? ~~Rentrée~~ **Reprise !**

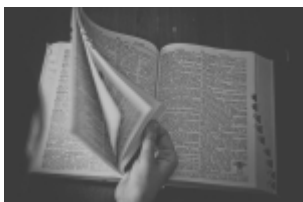


Nous y sommes : la mi-septembre est là et les affaires reprennent ! Les appels téléphoniques repartent à la hausse, les visites en entreprises se multiplient et les succès font leur grand retour !

C'est donc avec un réel plaisir que le cabinet ACTENE vous souhaite de retrouver le chemin des dossiers florissants : à partir de maintenant, puisse la crise lâcher prise et la reprise exercer son emprise !

Glossaire

Afin de gérer cette reprise d'activité dans les meilleures conditions possibles, nous avons rédigé à votre intention un glossaire reprenant les principaux termes relatifs au financement sur stock.



Grâce à ces quelques lignes, vous pourrez, selon vos connaissances initiales : apprendre quelques bases du financement sur stock ; remettre vos connaissances à jour, réviser ; découvrir des nuances, approfondir des sujets...

Financement sur stock : le principe du financement sur stock est de débloquer un crédit en proposant le stock en garantie aux créanciers.

Gage : le gage est le nom juridique de la mobilisation des stocks.

Gage sur stock ou gage avec dépossession : le stock gagé est confié à un tiers détenteur, qui gère le droit de rétention accordé au créancier.

Gage des stocks ou gage sans dépossession : le stock gagé est sous la responsabilité de l'entreprise ; le créancier n'a pas de droit de rétention.

Warrant : le warrant agricole est l'une des premières formes de gage sans dépossession, dédié spécifiquement aux entreprises agricoles.

Fiducie : contrat par lequel l'actif est temporairement cédé aux créanciers en garantie d'une ligne de financement.

Créanciers : tous les créanciers présents au bilan peuvent être concernés par le financement sur stock.

Tiers-gagiste ou tiers-contrôleur : en fonction du contrat de garantie mis en place, une société tierce est mandatée par le créancier soit pour organiser la rétention soit pour veiller au maintien des stocks.

Clause d'arrosage : la clause d'arrosage désigne la sur-garantie à constituer vis-à-vis du montant accordé.

Conventions d'occupation ou de blocage : contrats permettant de mobiliser des stocks localisés chez un entrepositaire.

Clause de substitution ou fongibilité : volume de stocks libres de droit au-delà du montant gagé, permettant leur rotation.

Rétention de documents administratifs : en complément des gages ou des warrants, il est possible d'organiser une convention de rétention des documents administratifs pour les véhicules immatriculés, les bateaux et certaines bêtes de ferme.



Vous pouvez retrouver ces définitions, enrichies, sur l'une des pages de notre FAQ : [FAQ - Glossaire - ACTENE](#)

Toujours heureux de vous rendre service, nous serions ravis d'enrichir ce glossaire : n'hésitez pas à nous envoyer vos idées, vos questions, vos demandes...

jplachaud@actene.com

chuet@actene.com

Succès

Dans le cadre d'une mission de recherche de financement, le cabinet ACTENE a accompagné une société de négoce international.

Mise à mal par la crise sanitaire actuelle et afin d'opérer son retournement, cette entreprise s'est appuyée sur une ressource trop souvent mésestimée : ses stocks.

Leur mobilisation a permis de conforter une ligne de 350k€.

Partenariat



Nos références



ADVANCE CAPITAL est un cabinet de conseil financier indépendant des grands réseaux créé en 2007.

Au fil des années, ADVANCE CAPITAL a enrichi son offre de services et intervient désormais en Transaction Services, Evaluation, Transformation et Restructuring.

ADVANCE CAPITAL est présent à Lyon, Paris, Marseille et Lille.

L'équipe restructuring, portée par Emmanuel Squinabol, accompagne les entreprises en sous-performance ou difficultés avérées sur l'ensemble des problématiques financières et est notamment intervenue sur le dossier NOMA COMPOSITES, leader français des pièces en composite, en lien étroit avec le cabinet ACTENE.

Se considérant comme des urgentistes du conseil financier, ADVANCE CAPITAL intervient partout en France.

Emmanuel Squinabol

06 52 91 95 88

<https://advance-capital.fr>

ACTENE, une équipe à votre écoute



Jean-Paul Lachaud
contact : 07 82 20 41 14
France et Belgique
jplachaud@actene.com



Céline Huet
contact : 04 74 05 30 20
Administratif
chuet@actene.com



Philippe Jardin
contact : 06 85 31 34 59
Nord-Est
pjardin@actene.com

ACTENE - www.actene.com

contact@actene.com - 07 82 20 41 14

